



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 avril 2016 à 20h30**  
**Convocation du 8 avril 2016**

**Étaient présents** : LEMIRE Jean André, PATROUILLEAU Christian, MONTIGNAC Nicolas, DAUBANES Stéphanie, HOLCHER Arnaud, COUSSILLAN Clarisse, NAPIAS Jean Christophe, ROBERT Amandine, FERNANDEZ Natacha, ROUSSEIL Leslie, BLANC Agnès, CHAMPION Christophe,

**Absents excusés** : BÉTES Françoise procuration à LEMIRE Jean André, GABRION Pierre Yves, BANOS Guillaume

**Secrétaire de séance** : ROBERT Amandine

*En ouverture de séance le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.*

**Modification des statuts de la communauté de communes de Montesquieu : Délibération 08/2016 (unanimité)**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la **modification des statuts** de notre Communauté de Communes sur les points suivants :

▣ Article 3 - 4° :

▣ **Compétence GEMAPI**

- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, dans le cadre de la compétence GEMAPI;
- L'aménagement des bassins hydrographiques : Gestion des bassins versants des cours d'eau communautaires : assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique (ressource en eau, milieux aquatiques et humides, ouvrages)
- La défense contre les inondations et Gestion du système d'endiguement inclus notamment dans le périmètre de la DIG « digues » (déclaration d'intérêt général) dont la localisation est précisée dans le plan annexé aux présents statuts.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Promotion, soutien d'actions et études en faveur de l'environnement : protection et restauration des sites remarquables (Réserve naturelle géologique de Saucats/La Brède, sites Natura 2000)

▣ Article 3 - 7° : Financement du matériel pédagogique et mobilier des classes d'éducation spécialisée (RASED, ULIS école)

Article 3 - 11° : Incendie et secours

▣ Contribution au budget des SDIS

**FDAEC 2016 et réserve parlementaire : Délibérations 09/2016 et 09/2016 bis (unanimité)**

Mme MARTINEZ Corinne et M. FATH Bernard, conseillers départementaux du canton de La Brède, ont informé M. le Maire que la somme allouée à notre commune pour l'année 2016, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), est de 12020 ~~10325,37~~ €.

Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux, ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier) et le financement de la commune doit être au moins égal à 20% du montant HT des réalisations.

D'autre part, Monsieur Gilles SAVARY, notre député, a indiqué à Mr le Maire que 10 000€ de réserve parlementaire pourrait être affectés à une opération de voirie dès lors que cette somme ne soit pas supérieure à 50% HT du projet et le financement de la commune doit être au moins égal à 20% du montant HT des réalisations.

Mr le Maire propose donc la réfection de VC11 pour sa partie encore abimée et le plan de financement comme suit :



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 avril 2016 à 20h30**

Description des réalisations	montant HT	montant TTC
Réfection voirie Palanque Longue VC11	37 566,00 €	45 079,20 €

Plan de financement	
FDAEC 31,99% HT	12 020,00 €
réserve parlementaire 26,61% HT	10 000,00 €
Autofinancement Commune	23 059,20 €
	45 079,20 €

**Délibération 10/2016, reconstruction bibliothèque et restaurant (12 voix pour, une abstention)**

Suite à l'incendie qui a détruit ces bâtiments dont la commune est propriétaire Mr le Maire a interrogé les services de l'état pour savoir ce qu'il était possible de reconstruire (logements, ateliers, reconstruction à l'identique, autres.). Au regard du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondations), seule une reconstruction à l'identique serait autorisée. Mr le Maire propose de lancer cette opération de reconstruction et de donner priorité à M. Cédric ORDAX (locataire avant l'incendie) ou sa société pour la reprise de l'activité de restauration.

**Affectation des résultats : Délibération 11/2016 (unanimité)**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	196 589,46 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 545,99 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	186 043,47 €
Total affecté au c/ 1068 :	10 545,99 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2015 A REPENDRE ( LIGNE 001)** - 7 851,45

**Taux 2016 des trois taxes : Délibération 12/2016 (7 voix pour, 5 abstentions, 1 voix contre)**

Les marges de manœuvres financières de la commune devraient continuer à se rétrécir en 2016.

Monsieur le Maire propose donc une augmentation des trois taxes pour l'année 2016, comme ci—dessous :

Proposition	Taux 2015	Augmentation du taux	Taux 2016	Produits attendus 2016
Taxe Habitation (TH)	16,34	10%	17,97	76 983 €
Taxe Foncier Bâti (TFB)	20,35	10%	22,39	60 296 €
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	47,05	5%	49,39	11 063 €
				<b>148 342 €</b>

**Prime du personnel non titulaire : Délibération 13/2016 (unanimité)**

Monsieur le Maire propose qu'une enveloppe de cinq cent cinquante euros net puisse être répartie en fin d'année 2016, par lui même, entre les agents communaux qui peuvent prétendre à cette indemnité.



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 avril 2016 à 20h30**

**VOTE DU BUDGET 2016 : Délibération 14/2016 (unanimité)**

Ce budget 2016 s'équilibre en section de fonctionnement 1 262 502,70 € votés par chapitres et en section d'investissement à 782 686,07 € votés par opérations.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>1 262 502,70 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 262 502,70 €</b>
011 Charges à caractères général	153 262,62 €	002 Excedents antérieur 2015 reporté	186 043,47 €
011 Batiments incendie	85 000,00 €		
012 Charges de personnel	210 000,00 €	70 Produits Sce Domaine et Vtes diverses	15 210,00 €
022 dépenses imprévues	14 782,00 €	72 Travaux en régie	5 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	745 458,08 €	73 Impôts et Taxes	173 578,23 €
65 Autres charges de gestions courante	43 000,00 €	74 Dotations, Subventions, et Participations	153 971,00 €
66 Charges financières	11 000,00 €	75 Autres Pdts de gestion courantes	12 300,00 €
67 Charges exceptionnelles		7788 produits exceptionnels (assurance incendie)	716 400,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>782 686,07 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>782 686,07 €</b>
24 - VOIRIE	70 000,00 €	FDAEC	12 020,00 €
25-Acquisition Matériel	10 000,00 €	Réserve Parlementaire	10 000,00 €
Salle du bas	12 000,00 €	Virement de la section fonctionnement	745 458,08 €
Batiments communaux	18 140,08 €		
Informatique, reste à réaliser	2 694,54 €	FCTVA	4 662,00 €
ADA'P	15 000,00 €		
Reconstruction Incendie	600 000,00 €		
Eclairage public	10 000,00 €	1068 affectation résultat	10 545,99 €
Informatique	10 000,00 €		
txx en régie	5 000,00 €		
Opérations Financières (dette en capital)	22 000,00 €		
déficit 2015 reporté 0001	7 851,45 €		

A noter qu'une nouvelle subvention de 500€ pour l'OCCE (coopérative scolaire) a été votée à l'unanimité et transposée dans ce budget.

Elle est destinée à participer financièrement à la sortie au Futuroscope d'élèves de notre école

**Questions diverses**

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa prochaine séance il proposera une réorganisation des commissions communales.
- La manifestation « Un Été sous les Etoiles 2016 » est programmé pour le jeudi 21 juillet et des dépenses de branchement électrique provisoire sont prévues
- Le dossier ADA'P (accessibilité handicapés) délégué à M. CHAMPION avance et une délibération sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Fin de séance à 23h15